

DOCUMENT DE RÉFLEXION  
SUR LE VOLET N<sup>o</sup> 3 DE LA RÉFORME AXWORTHY

PRÉPARÉ PAR

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOISES EN ÉDUCATION PERMANENTE

LE 7 DÉCEMBRE 1994

Selon nos parents :  
« S'instruire c'est s'enrichir »

Selon la réforme Axworthy :  
« S'instruire c'est s'endetter »

## **HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ ET DE L'ENDETTEMENT**

Le financement des études postsecondaires n'est pas un sujet nouveau, depuis maintenant presque quatre générations d'étudiants que ce sujet est d'actualité. Année après année, les étudiants tant québécois que canadiens doivent faire face à des menaces de hausse des droits de scolarité ou à des réductions du financement des études postsecondaires, réductions que les gouvernements fédéral et provinciaux justifient par des restrictions budgétaires ou par des réformes de tout acabit.

### **LA RÉFORME AXWORTHY COMPROMETTRAIT L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES**

Parce qu'une hausse dramatique des droits de scolarité et de l'endettement des étudiants serait la conséquence directe de son application, la réforme du ministre du Développement des ressources humaines, M. Lloyd Axworthy, compromettrait l'accessibilité aux études postsecondaires pour de larges couches de la population du Québec et du Canada. Dès lors, il est difficile d'imaginer comment il serait possible de relever le défi de la formation, dont un cliché dit pourtant qu'il s'agit d'un enjeu majeur de toutes les sociétés contemporaines.

En vertu de l'entente fédérale-provinciale sur le financement de l'enseignement postsecondaire en vigueur depuis 1977, Ottawa verse annuellement aux provinces une somme globale de 6,1 milliards de dollars qu'elles peuvent utiliser selon leurs propres besoins et priorités. Cette aide comporte deux volets : un transfert de points d'impôt aux provinces d'une valeur de 3,5 milliards, une formule de financement qui a l'avantage d'augmenter les revenus au même rythme que la croissance économique, et un transfert en espèces totalisant 2,6 milliards de dollars. C'est ce dernier volet qui est touché plus particulièrement par le projet de réforme de M. Axworthy, car cette contribution serait gelée au seuil de 1993-1994, à compter de l'année 1996-1997. La politique fédérale consistant à geler globalement les paiements de transfert aux provinces, ces dernières perdraient en transferts en espèces ce qu'elles gagneraient en points d'impôt. Tout au plus d'ici une dizaine d'années, les transferts en espèces seraient réduits à zéro.

Pour « compenser » son retrait, le gouvernement fédéral envisage donc la création d'un régime bonifié et assoupli d'aide financière aux étudiants qui aurait pour principal avantage le remboursement de la dette proportionnellement au revenu de la personne, selon des modalités qu'il reste à déterminer. Somme toute, Ottawa financerait dorénavant les étudiants plutôt que les établissements universitaires.

### **DES DROITS DE SCOLARITÉ À 3 000 \$ ?**

Selon les calculs du mouvement étudiant, la nouvelle politique fédérale priverait le Québec de 324 millions de dollars pour le financement des universités en 1996-1997 (somme pouvant même représenter 700 millions de dollars si l'on tient compte de l'abattement spécifique dont bénéficie le Québec suite à son retrait du programme de prêt fédéral et qui représente quelques 376 millions de dollars en espèce). Compte tenu du contexte des finances publiques, il est douteux que Québec puisse compenser ce manque à gagner des universités en augmentant ses subventions dans la même proportion.

Dès lors, une hausse spectaculaire des droits de scolarité est à prévoir et elle pourrait friser les 100 % au Québec, pour atteindre approximativement 3 000 \$. Le gouvernement fédéral reconnaît d'ailleurs lui-même que ce serait là l'un des effets de sa politique.

Il est à prévoir également un accroissement marqué de l'endettement des étudiants. À titre d'exemple, un étudiant qui aurait recours à l'aide financière à compter du cégep verrait sa dette atteindre 20 000 \$ au terme du baccalauréat, 30 000 \$ à la maîtrise et plus de 50 000 \$ au doctorat. Avec le régime actuel de prêts et bourses, 500 étudiants québécois incapables de rembourser leurs dettes ont déclaré une faillite personnelle l'an dernier. Il est facile de présumer que cette proportion augmenterait substantiellement si le régime d'aide financière aux étudiants préconisé par Ottawa est mis en place, et ce malgré sa flexibilité de remboursements.

## LA RÉFORME AXWORTHY ET L'ÉDUCATION DES ADULTES

Nonobstant ce qui précède, la réforme proposée par le ministre Axworthy est d'autant plus inacceptable qu'elle risque de réduire à néant tous les efforts déployés depuis de nombreuses années pour inciter la population adulte à se perfectionner ou à acquérir une formation universitaire. Les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ne cessent depuis déjà un bon moment de prêcher la nécessité d'une meilleure formation, d'un acquis de perfectionnement que commandent les nouvelles technologies et les nouveaux créneaux d'employabilité.

Déjà que pour un adulte, compte tenu de ses obligations familiales, sociales, professionnelles et financières fort importantes, la décision de retourner aux études est souvent un choix difficile, voilà que le gouvernement fédéral, dans le cadre de sa réforme, s'apprête à imposer une barrière à l'entrée supplémentaire. En effet, alors que selon nos parents « s'instruire c'est s'enrichir », pour M. Axworthy « s'instruire c'est s'endetter ».

Ainsi, même si les coûts d'une éducation requise pour une meilleure garantie d'emploi risquent de tripler par l'abolition de 6,1 milliards de dollars en paiements de transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement Chrétien dégagerait 10 milliards de dollars sous forme de prêts aux individus inscrits dans une maison d'enseignement collégial ou universitaire. En clair, le gouvernement fédéral, conscient de la hausse vertigineuse des droits de scolarité qu'entraînerait sa réforme, serait disposé à prêter aux étudiants incapables d'assumer un tel fardeau financier. Comme si un endettement supplémentaire à un sur-endettement déjà existant n'avait pas d'impact sur la décision de poursuivre ses études ou d'y retourner...

Afin de bien comprendre la spécificité de la clientèle étudiante adulte au Québec, il est pertinent ici de tracer un profil de ces étudiants qui forment un bassin de près de 130 000 hommes et femmes qui ont choisi d'améliorer leur condition sociale en retournant aux études universitaires. Les données qui suivent sont tirés d'une étude économique produite en 1993 par l'Organisation nationale universitaire (ONU)

dans le cadre du mouvement de contestation contre la hausse des frais de scolarité prévue dans le budget du printemps 1993 du gouvernement du Québec.

## ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE DEPUIS 20 ANS

La croissance de la clientèle universitaire depuis une vingtaine d'années est en grande partie le résultat d'une plus grande accessibilité pour les adultes de plus de 25 ans et pour les femmes. Une forte majorité de ces personnes doivent cependant concilier leurs études avec des obligations familiales et professionnelles, d'où le recours massif aux études à temps partiel.

Ce phénomène de démocratisation de l'enseignement supérieur a permis au Québec de résorber en partie son retard dans le taux de fréquentation des universités comparativement au reste du Canada.

Le tableau ci-dessous témoigne avec éloquence de l'évolution de la clientèle universitaire au Québec selon le régime d'études (à temps plein ou à temps partiel) et selon l'âge (moins de 25 ans et 25 ans et plus) et il démontre également que les progrès ont été plus substantiels pour les 25 ans et plus, soit les étudiant-e-s dits « adultes », qui sont maintenant près de 130 000.

**Tableau 1**

Évolution de la population universitaire selon l'âge.

<b>Temps plein</b>	<b>1973-1974</b>	<b>1991-1992</b>
moins de 25 ans	44 681	80 456
25 ans et plus	11 809	31 597
<b>Temps partiel</b>		
moins de 25 ans	10 485	18 154
25 ans et plus	39 478	98 028
<b>Total</b>		
moins de 25 ans	55 166	98 610
25 ans et plus	51 287	129 625

Source : Indicateurs de l'activité universitaire, MESS, 1993, p. 103.

Le progrès spectaculaire de la représentation féminine a également modifié considérablement la composition de l'effectif étudiant. Alors que les femmes ne représentaient que 35 % de la clientèle en 1971, leur présence comptait en 1991 pour 59 % de l'effectif au 1<sup>er</sup> cycle et 57 % de l'effectif total.

**Tableau 2**

Évolution de la population universitaire selon le sexe entre 1971-1972 à 1991-1992.

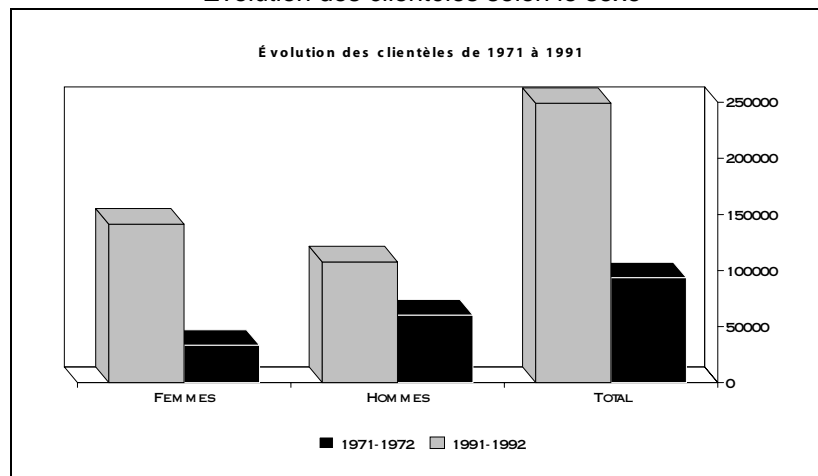
Année	Femmes	Hommes	Total
1971-1972	33 314	60 280	93 594
1991-1992	141 334	107 714	249 048
Variation	+ 108 020	+ 47 434	+ 155 454

Source : Indicateurs de l'activité universitaire, MESS, 1993.

Ainsi, en 20 ans, de 1971 à 1991, le nombre de femmes fréquentant l'université s'est multiplié par un facteur de 4,2 : de 33 300 à plus de 141 300. Ce facteur est 2,4 fois supérieur à celui observé chez les hommes, dont le nombre absolu a augmenté de 60 300 à 107 700. L'accroissement du nombre d'inscriptions dans les universités depuis 1971 tient à une vague de fond féminine : 7 inscriptions sur 10 sont le fait de femmes.

**Graphique 1**

Évolution des clientèles selon le sexe



Chez les étudiant-e-s à temps partiel, la proportion des femmes est de 64 % au 1<sup>er</sup> cycle dans l'ensemble des universités; elle atteint même 74 % à l'Université de Montréal.

On peut donc conclure que les femmes et les étudiant-e-s de 25 ans et plus ont le plus contribué à rattraper le retard québécois en enseignement postsecondaire comparativement aux autres provinces. Cela a été facilité par des frais de scolarité peu élevés et l'accès à un régime de prêts et bourses pour les étudiant-e-s à temps plein.

Les besoins du marché du travail exigent de plus en plus une formation à la fine pointe des connaissances dans tous les domaines; les récentes mises à pied massives dans plusieurs industries (dont l'informatique et l'ingénierie, qui semblaient intouchables) démontrent la vulnérabilité de tous les travailleurs face aux conjonctures économiques et forcent la majorité à parfaire ou poursuivre leurs études pour améliorer leurs chances de réintégrer le marché du travail ou tout simplement d'y demeurer.

Par ailleurs, une étude de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)<sup>1</sup> démontre que les personnes jouissant d'une formation collégiale ou universitaire s'orientent beaucoup plus souvent vers des activités de formation qualifiante. Selon cette étude, qui utilise des données de l'enquête fédérale sur l'éducation des adultes<sup>2</sup>, 49,1 % des personnes qui participent à l'éducation des adultes au Québec et qui disposent d'une formation universitaire choisissent des activités de formation professionnelle en lien direct avec le marché du travail. Chez les personnes bénéficiant d'une scolarité initiale de niveau collégial, cette proportion atteint 44,2 %. Seulement 32,0 % des personnes ayant une scolarité de niveau secondaire et 21,9 % des personnes ayant une scolarité de niveau primaire étaient inscrites à des activités similaires de formation professionnelle.

---

<sup>1</sup> Doray, Pierre, *La participation à l'éducation des adultes*, Institut canadien d'éducation des adultes, Montréal, 1985.

<sup>2</sup> Devereaux, M.S., *Une personne sur cinq, Enquête sur l'éducation des adultes au Canada*, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa, 1984.



## BAISSE DES EFFECTIFS

Les chiffres de la section précédente indiquent que la présence massive des adultes – surtout des femmes – dans les universités québécoises est intimement liée au développement de notre économie et à la lutte au chômage. Or, les politiques gouvernementales des dernières années semblent ignorer les bienfaits de cette démocratisation de l'enseignement postsecondaire. Le tableau suivant illustre le déclin continu de la population étudiante à temps partiel depuis l'annonce du dégel des frais de scolarité en 1989.

**Tableau 3**

Évolution de l'effectif universitaire à temps partiel au Québec de 1988 à 1994

Année	Temps partiel	Variation ( %)
1988-1989	124 319	+ 4,8 %
1989-1990	122 443	- 1,5 %
1990-1991	121 282	- 1,0 %
1991-1992	119 790	- 1,2 %
1992-1993	117 900	- 1,6 %
1993-1994	114 127	- 3,2 %

Source : Statistique Canada, no 81-220 au catalogue et CREPUQ pour l'année 1993-1994.

## IMPORTANCE DE LA FORMATION À TEMPS PARTIEL AU QUÉBEC

On peut également s'interroger sur les raisons qui incitent les étudiant-e-s à poursuivre des études à temps partiel. Lorsqu'on leur pose la question, les réponses sont explicites : 71 % le font pour des motifs liés à leur emploi actuel, 14 % pour des raisons personnelles, 13 % pour accéder à un emploi et seulement 2 % pour obtenir un diplôme.<sup>3</sup> On constate donc que, pour 84 % des étudiant-e-s, la poursuite d'études à temps partiel est directement liée aux exigences du marché du travail.

---

<sup>3</sup> Turcotte, Claire, *Une formation accessible et adaptée: qu'en pensent les adultes et le personnel?*, Conseil supérieur de l'éducation, Québec, Mai 1992, p. 101.

**Tableau 4**

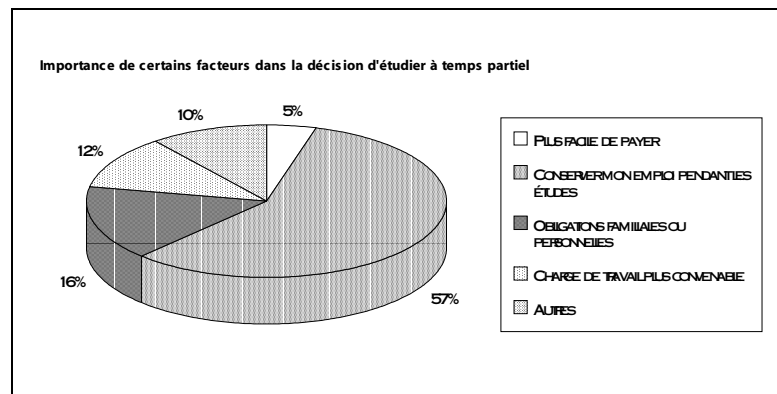
Facteurs influençant la décision d'étudier à temps partiel en 1984

	Homme	Femme	Total
Plus facile de payer	4,4 %	4,6 %	4,5 %
Conserver mon emploi pendant les études	57,7 %	57,8 %	57,8 %
Obligations familiales ou personnelles	14,6 %	17,0 %	15,9 %
Charge de travail plus convenable	11,4 %	11,5 %	11,5 %
Autres	11,9 %	9,1 %	10,3 %

Source : Marc Audet (1987), p.33.

**Graphique 2**

Importance de certains facteurs dans la décision d'étudier à temps partiel



Le tableau précédant décrit quelques facteurs qui ont influencé la décision de poursuivre des études à temps partiel. On peut percevoir une différence par rapport aux facteurs qui motivent la poursuite d'études à temps plein. Alors que les étudiant-e-s à temps plein cherchent à acquérir une formation pour accéder à un premier emploi, les étudiant-e-s à temps partiel veulent améliorer leur sort dans un marché du travail de plus en plus précaire tout en conciliant leurs obligations familiales.

## Démocratisation

Divers travaux, dont ceux de M. Clément Lemelin de l'Université du Québec à Montréal, ont clairement démontré que, malgré tous les efforts de démocratisation effectués depuis les années soixante, les classes sociales favorisées demeurent sur-représentées parmi la clientèle des étudiant-e-s à temps plein des universités québécoises. Il en va tout autrement des étudiant-e-s à temps partiel. Le tableau ci-dessous indique en effet que la provenance socio-économique des étudiant-e-s à temps partiel se rapproche bien davantage du profil de l'ensemble de la population<sup>4</sup>.

**Tableau 5**

Répartition des étudiant-e-s selon l'instruction de leurs parents en 1984

<b>Niveau d'instruction du chef de famille</b>	<b>Temps partiel</b>	<b>Temps complet</b>
Sans diplôme secondaire	56,6 %	36,4 %
Avec diplôme secondaire	24,4 %	26,1 %
Sans diplôme universitaire	8,0 %	12,7 %
Avec diplôme universitaire	10,9 %	24,8 %

Source : Clément Lemelin (1992), p.96.

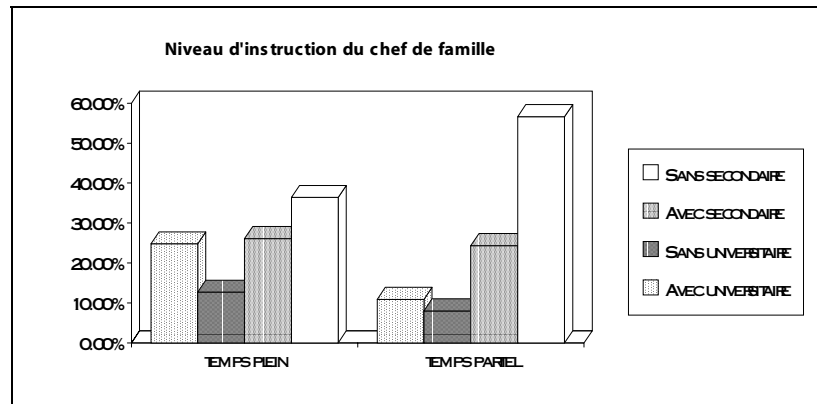
Ce tableau indique que 56,6 % des étudiant-e-s à temps partiel sont issus d'une famille dont le chef n'a pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 36,4 % pour les étudiant-e-s à temps complet. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, seulement 10,1 % des étudiant-e-s à temps partiel sont issus de familles dont le chef a complété des études universitaires, contre 24,8 % pour les étudiant-e-s à temps plein.

---

<sup>4</sup> La répartition selon les revenus est toutefois difficile à obtenir en raison de la difficulté d'obtenir des données fiables. Le lecteur curieux pourra consulter Lemelin (1992) pour une explication plus détaillée.

### Graphique 3

Niveau d'instruction du chef de famille



L'accessibilité aux études à temps partiel constitue donc un moyen très efficace pour atténuer les inégalités sociales. C'est le devoir du gouvernement de faciliter l'accès aux études, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, et de mieux adapter l'ensemble des services aux étudiant-e-s qui doivent étudier à temps partiel à cause d'obligations familiales, financières ou professionnelles.

En ce qui concerne les revenus personnels des étudiant-e-s adultes, un sondage Léger et Léger réalisé en novembre 1993 à l'Université de Montréal nous permet d'en tirer le profil. Ce sondage indique que les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente sont en grande majorité des femmes (74 %), qui étudient à temps partiel (95 %) et qui gagnent en moyenne 25 600 \$. Parmi ces étudiant-e-s, 7,1 % gagnent moins de 5 000 \$, 5,3 % entre 5 000 \$ et 10 000 \$, 15 % entre 10 000 \$ et 20 000 \$, 35,1 % entre 20 000 \$ et 35 000 \$, et 28,3 % plus de 35 000 \$.

**Tableau 8**

Répartition des étudiant-e-s adultes selon leur revenu en 1993

Revenu	Pourcentage	Cumulatif
Moins de 5 000 \$	7,1 %	7,1 %
5 000 \$ à 9 999 \$	5,3 %	12,4 %
10 000 \$ à 19 999 \$	15,0 %	27,4 %
20 000 \$ à 34 999 \$	35,1 %	62,5 %
35 000 \$ et plus	28,3 %	90,8 %

Source : Sondage Léger et Léger . Évaluation des perceptions des étudiant-e-s de l'Université de Montréal à l'égard des différents services aux étudiant-e-s, novembre 1993.

Plutôt que de faciliter le retour aux études, l'application du volet n° 3 de la réforme Axworthy aura l'effet contraire. Seuls les adultes faisant parti de la classe moyenne supérieure et les biens nantis pourront se permettre des cours de perfectionnement ou de spécialisation. Est-ce bien cela que l'on désire ? Est-ce cela que l'on appelle l'égalité des chances ? À qui sera réservée l'acquisition continue du savoir ?

## **UN DOMAINE DE COMPÉTENCE PROVINCIALE**

Comme chacun le sait, la Constitution de 1867 a fait de l'éducation un domaine de compétence strictement provinciale, mais le Gouvernement fédéral n'a cessé d'empiéter sur cette juridiction depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il est indéniable que le projet de réforme Axworthy est loin de mettre un terme à cette double juridiction. En plus d'éliminer des transferts de 2,6 milliards que les provinces pouvaient utiliser sans réserve selon leurs propres priorités, Ottawa consacrera des centaines de millions de dollars à deux programmes, Jeunes stagiaires et Jeunesse Canada, qui dédoublent des programmes déjà offerts par le gouvernement du Québec.

## **NON MERCI !**

En bout de ligne, d'inspiration nettement néo-libérale – la réforme Axworthy transfère aux personnes une responsabilité qui était jusque là étatique. Cette politique est totalement inacceptable.

Le mouvement étudiant en général, et celui de l'éducation permanente en particulier, combattront ce projet de toutes leurs forces. Tant et aussi longtemps que les gouvernements en place considèreront que l'éducation postsecondaire est une avenue d'une société d'abondance plutôt qu'une avenue qui amène l'abondance à une société la Fédération des associations étudiantes universitaires en éducation permanente ne pourra se ranger à leur côté.

Selon nos parents :

« S'instruire c'est s'enrichir »

Selon la réforme Axworthy :

« S'instruire c'est s'endetter »